

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
10/11/2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29  
Présents : 25  
Procurations : 3  
Exprimés : 28

**OBJET :**  
**COOPERATION**  
**INTERCOMMUNALE**

-----  
**SPANC 66 –**  
**Approbation du**  
**rapport d'activités**  
**2021**  
=====

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Affiché le :

Mis en ligne le :

En l'an deux mille vingt-deux et le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme BOISORIEUX Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; M. PLANAS Pierre, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

-----

Il est rappelé à l'assemblée qu'il convient de soumettre au conseil municipal le rapport d'activités du Service Public d'Assainissement Non Collectif des Pyrénées-Orientales (SPANC 66) pour l'année 2021 – Communauté Communes Isolées,

CONSIDERANT que ce rapport a été transmis en pièce annexe avec la note de synthèse jointe à la convocation du conseil municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**  
**DECIDE**

**- D'APPROUVER** le rapport d'activités du Service Public d'Assainissement Non Collectif des Pyrénées-Orientales (SPANC 66) pour l'année 2021 – Communauté Communes Isolées.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire  


**Michel COSTE**

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.